

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° I-660

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 1 ER

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« sur les sociétés dû au titre »

les mots :

« dû par les sociétés sur les résultats ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.